

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250217-2025032-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-032

Séance du 17 FEVRIER 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 10/02/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 10/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Gilles GROSSAT
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à M. Sylvain PERRAUD
M. GAY Richard a donné pouvoir a Mme Corinne MARTIN GAJAC
M. ROCHE Gilles a donné pouvoir a donné pouvoir à Baptiste COLLET

Mme GAUTIER-WILL Pascale a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01) - Piégeage de reines de frelon asiatique

Le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01) coordonne les actions de destruction de nid et de piégeage de reines de frelon asiatique au printemps.

Pour rappel, le piégeage des reines de frelon asiatique au printemps 2025 est à organiser par les communes au pied des nids détruits tardivement en 2024.

Pour 2024, 5 nids ont été détruit. 1 nid n'a pas été détruit

Il est proposé à la commune de signer la convention 2025 GDS01- communes fixant les modalités de gestion des pièges.

La commune doit désigner un référent Frelon Asiatique dont le rôle sera selon le protocole qui sera fourni

- Coordonner l'action de piégeage de la commune
- S'entourer de l'aide nécessaire : salarié de la commune, habitants, apiculteurs...
- Décider des emplacements des pièges.
- Organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts.
- **Mettre en place les relevés hebdomadaires** afin de communiquer le résultat final au GDS01 sur le lien : <https://forms.office.com/e/gLrnEEG4rT>

La remontée des données de piégeage est essentielle afin de pouvoir juger du travail accompli et d'y corrélérer la baisse espérée du nombre de nids sur plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la l'unanimité

- Autorise Monsieur, le Maire à signer tout acte à venir,
- Dit que le référent Frelon asiatique de la commune sera Monsieur Guillaume DUBOIS, responsable de services techniques communaux

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250217-2025032-DE

S²LO

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Pascale GAUTIER-WILL